



# **Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

## **Procès-verbal**

**Séance du jeudi 18 février 2016**

**PV 1-2016**

## Accueil, contrôle des présences

### Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Olivier Duperrut, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse (M. Dutoit pour le Journal de Cossonay et l'Echo du Gros-de-Vaud) et le public.

34 membres présents, 10 membres absents excusés, 1 membre non excusé (Gheorghe Giban).

L'Ordre du jour est accepté tel que présenté.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2015 suscite une modification en base de page 9, concernant l'intervention de Mme I. Rossel, Syndique, au sujet du Tennis: " ... De plus, l'ancien site du tennis, au bas de l'Arzillier, ferait place à six nouvelles villas jumelles (et non deux)... L'ensemble de ces éléments s'imbrique comme une réaction en chaîne et la question est de savoir si nous souhaitons saisir cette chance ou non de créer de nouveaux équipements collectifs qui aujourd'hui font gravement défaut".

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2015 est ensuite adopté à l'unanimité des voix.

## 3. Communications du bureau

### 3.1 Quelques nouvelles fraîches

**Nous avons eu la visite annuelle du Préfet M. Pascal Dessauges le mardi 16 février dans nos locaux communaux. Après audition et examen des dossiers du conseil communal, il a pu voir et constater que le travail et les documents sont tenus avec soin et rigueur par notre secrétaire Regula. Je tiens, au nom du Conseil, à la remercier pour son excellent travail et sa disponibilité.**

### 3.1 Date des conseils pour 2016

- |            |                  |   |
|------------|------------------|---|
| • Mercredi | 28 janvier 2016  | Remplacé le   |
| • Jeudi    | 18 février 2016  |   |
| • Mercredi | 23 mars 2016     |   |
| • Mardi    | 17 mai 2016      | NOUVELLE DATE   |
| • Mardi    | 31 mai 2016      | Installation des conseils Communaux 2016-2021 par le Préfet |
| • Mercredi | 15 juin 2016     |   |
| • Mercredi | 26 octobre 2016  |   |
| • Mercredi | 14 décembre 2016 | Apéro fin d'année   |

### 3.3 Échéance du scrutin à venir :

**Pour rappel, nous nous rendons aux urnes pour les élections communales ainsi que pour quatre objets fédéraux qui vous sont soumis le dimanche 28 février ; ça s'approche vite,**

**pour les personnes n'ayant pas encore voté, c'est le dernier délai ! Le bureau de vote sera ouvert dimanche 28 février 2016 de 09h00 à 10h00.**

**Pas le temps de souffler, retour aux urnes le dimanche 20 mars pour le 2ème tour des élections communales si nécessaire ; mais ce n'est pas tout, nous voterons pour le Référendum sur la réforme de l'imposition des entreprises « RIE III »**

#### **3.4 Sortie de fin de législature du 18 juin 2016**

**Vous avez tous reçu l'inscription dans le dernier envoi pour ce conseil du 18.02.2016.**

**Merci aux personnes qui se sont déjà inscrites pour la sortie et rappel aux autres personnes que le délai d'inscription est fixé au plus tard le 23 mars 2016, date du prochain conseil.**

#### **4. Communications de la Municipalité**

##### **Mme Ingrid Rossel, Syndique**

**Réorganisation scolaire** La réorganisation scolaire a débuté pour les communes Venoge. Le comité de pilotage est formé des 6 syndics, et deux groupes de travail planchent sur les finances, les statuts, les bâtiments et les transports. Pour la commune de Vufflens, Olivier Berthoud et Michel Gruaz font parties de ces groupes de travail. Plusieurs séances ont déjà eu lieu. En résumé nous en sommes aujourd'hui aux préliminaires.

**Projet des Chavannes à Cossonay** Dans le cadre de la réorganisation scolaire, le codir Asicope a décidé de sortir la piscine du programme du bâtiment scolaire. Nous allons proposer aux communes Asicope et Assisev, la création d'une association intercommunale pour l'investissement et la gestion de la piscine. Une séance de présentation concernant l'investissement de la piscine ainsi que les coûts de fonctionnement aura lieu le 2 mars pour toutes les communes intéressées. Un comité de pilotage devrait être formé à l'issue de la présentation.

**Groupe de travail pour les séniors** L'analyse de Pro-Senectute « Village Solidaire » a été présentée à la Municipalité le 5 février. En résumé les gens de Pro-Senectute ont observé un écho positif lors de la première prise de contact avec nos Séniors qui ont porté un vif intérêt à cette démarche. Ils ont également manifesté leur envie et leur disponibilité à participer activement au projet. Les remarques relevées lors de cette analyse sont : Que les habitants apprécient tout particulièrement la proximité de Lausanne, tout en vivant dans un vrai village qui bénéficie de la tranquillité d'une commune rurale. Toutes les personnes rencontrées craignent le fait que Vufflens-la-Ville devienne un village fantôme, une cité dortoir. Ce sentiment n'est probablement pas dû à la densification mais plutôt à la disparition d'infrastructures et d'espaces de rencontre spontanés. Depuis la fermeture progressive des derniers commerces, Poste et restaurant, la centralité n'est plus clairement identifiée. Les habitants hésitent entre l'Eglise et la Maison de Commune pour désigner le centre du village. Les lieux de rencontre principalement fréquentés sont les séances du Conseil communal. Certains se rencontrent également les uns chez les autres et au marché. Les villageois se déplacent essentiellement en voiture à l'intérieur et à l'extérieur de la commune. Ils se rendent principalement à Crissier, Lausanne, et Bussigny pour faire leurs courses, et à Penthaz pour acheter du pain. Les promenades à pied sont exclusivement d'ordre récréatif ou sportif. Les personnes interrogées utilisent très peu les transports publics. Le nombre de train et la pente du Cuvillard constitue une cause de découragement. Au moment de l'enquête, le train ne s'arrêtait qu'une fois par heure, De ce point de vue la situation a évolué favorablement avec les nouveaux horaires CFF et les bus navettes. A noter que la dépendance à la voiture pour faire ses courses peut s'avérer problématique auprès d'une population vieillissante, puisqu'elle se trouverait potentiellement privée de moyen de locomotion individuel dans le futur. Il serait intéressant de recréer des lieux de rencontre dans la commune, afin de pallier aux problèmes potentiels de transports, ainsi que de redynamiser la

vie villageoise. La Municipalité a également appris qu'avec notre groupe de travail aîné, nous avons tout le potentiel pour une réussite d'un Village Solidaire. Le coût pour la mise en œuvre de ce projet est assez conséquent, et fera donc partie de la réflexion de la vision de la Municipalité. Je vous ai livré quelques réflexions figurant dans l'analyse qui est bien plus complète, et je me tiens volontiers à disposition si vous souhaitez en connaître plus. Une séance sera prévue avec notre groupe aînés afin qu'il puisse prendre connaissance de l'entier de cette analyse.

**Ajerco** La commission de votre Conseil mandatée pour examiner les modifications des statuts a transmis son rapport à la municipalité qui l'a transmis au codir Ajerco. Selon la nouvelle procédure toutes les communes doivent procéder ainsi. Le codir Ajerco attend d'avoir reçu tous les rapports des 27 communes. Quand cette procédure sera terminée, nous vous présenterons un préavis concernant les modifications des statuts, vraisemblablement au mois de mars.

### **M. Olivier Berthoud**

**Problématique de la zone industrielle et de ses nuisances sonores** Comme convenu, la Municipalité informe le Conseil communal de son activité sur cette importante problématique depuis la date de la dernière séance, soit le 9 décembre 2015. Les éléments suivants peuvent être relevés:

- Le 15 décembre 2015, signature du compte-rendu des négociations avec la COOP, qui fait partie du dossier soumis à enquête publique.
- Le 22 décembre, rencontre avec notre acousticien pour finaliser la liste des mesures à demander au SIVA et au SEVA.
- Le 6 janvier 2016, envoi d'une lettre auxdits SIVA et SEVA formalisant les attentes et exigences de la Municipalité. La prochaine séance est agendée au 10 mars 2016.
- Le 7 janvier 2016, rencontre avec M. Kalberer et la Commission de suivi pour analyse de la notice d'impact sur l'environnement de Camion Transport.
- Le 13 janvier 2016, envoi d'une lettre à Camion Transport SA formalisant les attentes et exigences de la Municipalité.
- Le 27 janvier 2016, séance entre Mme la Syndique, M. Weissbrodt et la direction de Camion Transport.

A ce jour, la situation peut être résumée de la manière suivante:

- Le dossier H2M a fait l'objet de plusieurs oppositions, actuellement en traitement auprès des Services de l'Etat. La synthèse CAMAC nous est parvenue cette semaine. Elle sera analysée avec notre acousticien ce vendredi 19 février, puis nous examinerons la question du permis de construire et du traitement des oppositions avec notre avocat. Le Conseil communal sera naturellement informé du suivi.
- Le dossier COOP a fait l'objet de plusieurs oppositions, actuellement en traitement auprès des Services de l'Etat, dont nous attendons le retour.
- Le dossier Camion Transport n'a pas encore été soumis à enquête publique.
- Nous restons sans nouvelles de notre lettre du 24 novembre 2015 à Mme la Conseillère d'Etat Gorrite. Celle-ci a été relancée en date du 16 février dernier.

### **M. Eric Maeder**

**Manifestation** Le 14 janvier Madame Ingrid Rossel, Monsieur Michel Gruaz et votre serviteur se sont rendus au domicile de Madame Gisèle Duvoisin qui fêtait ses 90 ans, afin de lui présenter les vœux et félicitations des autorités communales. A cette occasion un bon-cadeau a été offert par la Commune.

**Route zone 30Km/h** Après plusieurs échanges de courriers à la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) dont le 1er courrier date de 2009 réponse négative, puis une nouvelle demande en novembre 2014 relancée en septembre 2015, la Commission Consultative de Circulation (CCC) lors de la séance du 11 décembre 2015 a considéré qu'il est justifié d'instaurer une zone 30km/h dans le centre de notre localité qui comprend le haut du Cuvillard, Grand-Rue, la Rue de la Poste, Grand-Vigne, la

Ruelle, Rue de Marteley et une partie de la Rte de Bovon devant l'école. Sans la pose de modérateur de trafic. Un rappel, de l'efficacité des mesures réalisées doit être vérifié (V85 doit être inférieur à 38 Km/h) après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il a lieu de prendre des mesures supplémentaires. La zone 30 sera validée seulement à ce moment-là. Le dossier est actuellement à l'enquête jusqu'au 26 février il peut être consulté au Greffe municipal et à la direction générale de la mobilité et des routes.

**RC177** La Commune de Vufflens-la-Ville a mis à l'enquête un projet de giratoire sur la RC176 actuelle (et sur la future RC177) au droit de la route de Gollion. Ce carrefour giratoire permettra l'accès à Vufflens-la-Ville par l'ouest et favorisera l'accès à un futur P+R qui est envisagé de réaliser sur une parcelle communale à proximité de la gare. L'accès à la localité sera ainsi plus aisé et la sécurité sera plus accrue. La mise à l'enquête débute vendredi 19 février pour 1 mois.

**Radar** Tableau des contrôles de vitesse en janvier et février 2016.

	Date	Estimation Véhicules	V85 [km/h]	Excès de vitesse	Seuil de vitesse
Fontaine du Pontet direction VLV (Masqué)	6 au 13 janvier	2970	75	6,16 %	80Km/h
Fontaine du Pontet direction VLV (visible)	14 au 21 janvier	4837	73	4,02 %	80Km/h
Rte de Bovon (Gd. Salle direction Penthaz)	1 au 11 février	5870	47	6,34 %	50Km/h

#### M. Michel Gruaz

**Domaine de l'eau** J'étais très satisfait lors du dernier conseil de vous communiquer que nous n'avions pas eu la moindre fuite en 2015 sur le réseau communal. Malheureusement le 16 décembre nous devons déplorer la seule fuite de l'année. Celle-ci a été localisée durant la matinée, détectée précisément en début d'après-midi puis, l'entreprise de génie civil étant sur place, les travaux de creuse ont été réalisés de suite et la réparation faite par notre concessionnaire le même après-midi. Sur le plan de la rapidité de réparation c'est le nouveau record à battre. C'est la deuxième fuite que l'on déplore sur le bouclage qui relie l'extrémité nord du chemin de la Rie au Ch. de la Cigale. Son remplacement, qui était prévu avant cet incident, sera proposé au Conseil en même temps que le remplacement des canalisations EC/EU ovalisées du chemin de la Cigale, lesquelles ont déjà créé quelques soucis aux bordiers. Les coûts des travaux de remplacement des conduites d'eau potable de Cuvillard et de l'Arzillier seront légèrement inférieurs au montant du préavis. Pour la Municipalité c'est un soulagement car les surprises, liées essentiellement aux plans approximatifs des divers services, mais aussi à celui de notre réseau d'épuration, ne nous ont pas été épargnées. Le bureau de géomètres R. Courdesse à Echallens a pris contact avec les bordiers de Pré-Montagnon et du chemin de la Rie afin d'établir les servitudes de passage des conduites d'eau communales, posées sous les parcelles et chemins privés.

**Domaine de l'épuration** Un nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux est en cours d'élaboration. Basé sur le principe confirmé par le Tribunal fédéral du pollueur/payeur, les nouvelles taxes seront prévues en fonction de la consommation d'eau pour ce qui

concerne les coûts d'épuration et d'utilisation des conduites d'eaux usées et en fonction des surfaces imperméables des parcelles pour ce qui concerne l'utilisation des conduites d'eaux claires. Le préavis relatif à ce règlement devrait vous être soumis en juin prochain. A titre d'information, les coûts d'épuration, que nous payons présentement à l'AIEV, représentent plus de Fr. 1.70 par m<sup>3</sup> d'eau consommée alors que nous n'encaissons qu'un Fr par m<sup>3</sup>. Cette taxe devra donc être adaptée.

**Cimetière** La porte d'entrée sera remise en état dans le courant du printemps.

### **M. Roger Weissbrodt**

**Mobilité** Les billets peuvent être achetés dans les bus. Un essai – à l'interne des TL - est actuellement en cours pour tester la possibilité d'acheter des cartes multi courses dans ces mêmes bus. L'horaire actuel ne peut être modifié : toutes les propositions pourront être faites lors de la prochaine consultation des futurs horaires (t nous y serons attentifs... comme chaque année...). Une meilleure information sera assurée auprès des chauffeurs afin d'éviter des erreurs du type "attente sur le pont CFF".

**Police des constructions** Etat à ce jour dans la ZI :

- Espace Arbres (parcelle 1132) : la réalisation est quasi terminée – une visite de contrôle pour l'obtention du permis d'utiliser est à agender.
- Box Play SA (parcelle 1236 -constructions modulaires) et Dénériaz SA (parcelle 927 - entreprise génie civil) : 2 dépôts de stockage, pas de produits finis ou non finis – permis délivrés ; le chantier a démarré conjointement
- Intelis – parcelle propriétaire Shangri LA properties SA (matériel d'infrastructures ferroviaires) : synthèse CAMAC positive – permis de construire en attente
- Halle multifonctionnelle (Reynard-Kastrati-Morina) (parcelle 1151) – chauffagiste, carrelage, entreprise construction) - permis de construire délivré. Ce projet sera sans doute abandonné, l'un des copropriétaires ayant renoncé !
- H2M (synthèse CAMAC reçue) : 28 oppositions de privés – une d'une entreprise voisine
- Camion-Transport (permis de construire délivré pour un premier projet) – projet complémentaire en attente.
- COOP : demande de permis de construire pour un nouveau bâtiment – pas de synthèse Camac – 21 oppositions de privés

**Gestion des déchets** La date du coup de balai a été fixée au samedi 16 avril. La Municipalité met sur pied une action de sensibilisation de la population au respect de la propreté du domaine public. Elle vous propose une activité de nettoyage d'un espace naturel au sein de notre commune. Munis d'un équipement adéquat, les bénévoles se promènent en petits groupes, afin de nettoyer les déchets et autres détritiques se trouvant dans la nature. Cette action se terminera par les traditionnelles salades/grillades offertes par les autorités aux participants.

**Coup de projecteur statistique sur les déchets pris de porte à porte** (déchets incinérables, encombrants, papier/carton et verre !) et sur les déchets verts... Si l'année 2012 restera celle du record (297 tonnes d'incinérables, version sacs noirs...), notre tonnage des incinérables est d'une remarquable stabilité depuis l'entrée en vigueur du nouveau système de financement des déchets, et ceci malgré une augmentation de la population d'un ordre de 20 habitants/an. Ce système a pleinement atteint son but. En effet, le tonnage moyen des années 2006-2012 se montait à 253 tonnes. On en est désormais à un ramassage annuel de 144,65 tonnes pour les années 2013-2015 !!!! Le tonnage des encombrants est resté stable 48t contre 50,29t (avec toutefois une baisse notable, mais non significative, en 2015). Le tonnage du verre mélangé est passé d'une moyenne 2006-2012 de 49t à 55t, dès la mise en place du nouveau système de financement. Celui du papier carton passe d'une moyenne de 77 à 85 tonnes. Le tonnage des déchets verts est passé de 120 à 142t, avec l'entrée en vigueur du nouveau système de financement des déchets. Ce tonnage est stable depuis 2013.

## 5. Préavis municipal n°01/2016 : "Plan directeur Région du Gros-de-Vaud"

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

### Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission composée de M. Hervé Bandini, Président, Mme Fabienne Le Grand-Reymond et M. Pierre Savoy, membres) est lu par son Président, M. Hervé Bandini. Il figure en annexe du procès-verbal. (1)

### Discussion

La discussion est ouverte:

M. G-A Rapp: Nous sommes conscients de l'importance du Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud qui guidera notre avenir, notre développement. Toutefois, le préavis de la Municipalité est une version "copiée-collée" du modèle de base et ne nous dit pas: 1) quels étaient les objectifs, apports et interventions de Vufflens dans la réalisation de ce Plan? 2) qu'est-ce qu'on a obtenu, pas obtenu? La Municipalité peut-elle résumer en quelques mots ce qu'elle a demandé, obtenu ou pas obtenu, en général? Et pourquoi avoir demandé le statut de centre local (que nous n'avons pour le moment pas obtenu)?

Mme I. Rossel, Syndique: Le statut de Centre local ne nous a pas été accordé car la commune ne dispose plus de services (magasins, poste, etc.). Et de citer le PDR (p. 64): " groupe B: Sugnens (LEB), Fey (LEB), Vufflens-la-Ville (CFF). Depuis 2011, la cadence du LEB est à la ½ heure jusqu'à Bercher : compte tenu de ceci, les terrains à proximité des haltes ferroviaires de Sugnens et de Fey pourraient faire l'objet d'études spécifiques précisant les conditions et les possibilités de développement de ces secteurs. Il en va de même pour Vufflens-la-Ville dont l'éloignement du centre de la localité à la gare CFF ne permet pas actuellement de répondre aux critères de centre local. L'objectif de ces études est de pouvoir envisager, dans certains cas exceptionnels, de recourir à la marge d'appréciation par rapport au taux de croissance fixé par le Plan directeur cantonal - sous réserve de répondre aux critères posés dans la mesure A11 du PDCn – ceci pour les terrains à proximité des haltes de transports publics". Dans ce sens, et dans mes négociations avec les autorités cantonales, M. Gmür et Mme Métraux, j'ai surtout porté l'accent sur le pôle de développement de la zone industrielle, afin d'obtenir un 'statut particulier'. Lorsque nous aurons utilisé toutes les possibilités de constructions, la situation pourrait être revue avec le SDT.

M. G-A Rapp: Encore deux questions: 1) Dans notre commune, la région du Lovataire est intégrée dans le Territoire d'intérêt biologique, prioritaire à protéger. Quelles sont les incidences pour notre commune, notamment au niveau financier? 2) Bien des communes ont fait mention dans ce plan de la nécessité de protéger les villages des nuisances du trafic en demandant des routes de contournement (Sullens, Morrens, Bettens, Boley-Orjulaz) ou des mesures de protection ou réaménagement routier (Etagnières, Echallens, Daillens), domaine dans lequel Vufflens-la-Ville a pris de l'avance. Mais, étonnamment, personne n'a pensé, ni demandé, des mesures de protection des habitations, en relation avec les nuisances découlant du trafic ferroviaire. Y a-t-il des règles particulières? Je pense que cet oubli est inquiétant, notamment pour Vufflens-la-Ville qui a 'pignon sur rails'! Au-delà des rails qui grincent ou compresseurs qui tournent pendant la nuit, mon intervention porte plus loin: le trafic général va fortement augmenter, on parle de l'introduction de la cadence du quart d'heure pour le RER, l'arrivée du programme Rail 2030. Il y a quelques années, le Conseiller d'Etat Marthaler, en présentant ce projet national, faisait la déclaration suivante: la transversale Genève-Saint-Gall surchargée nécessitera des aménagements; le transport de personnes se fera prioritairement sur Lausanne-Fribourg-Berne et le transport des marchandises sur la ligne du Pied du Jura. Pour Vufflens, cela signifie autant de trains qui circuleront la nuit! Je pense qu'il est trop tard pour amender ce Plan Directeur Régional, mais est-ce que la Municipalité peut l'accompagner d'une lettre ou intervenir d'une

autre façon pour exposer le souci que nous avons d'être protégés des nuisances du rail ou de son futur développement?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: ce souci, la Municipalité le partage entièrement et des mesures ont été demandées au SIVA et au SEVA. Le problème concerne en premier lieu les CFF, le SIVA et le SEVA et dans une moindre mesure le Plan Directeur Régional. Le Plan Directeur s'occupe principalement de l'aménagement du territoire régional. Toutefois, il pourrait éventuellement soutenir une demande émanant d'une commune.

Mme I. Rossel, Syndique: Concernant le Lovataire, cela touche la Venoge et sa ripisylve (végétation arborée qui borde un cours d'eau naturel) les incidences financières sont prises en charge par le Canton, les mesures par la Région et le Canton. Pour ce qui est des nuisances du rail, cela touche Vufflens-la-Ville et ne peut pas être résolu sur le plan régional. Là aussi, les autorités communales doivent traiter directement avec le canton et les CFF.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: La cadence du RER au quart d'heure n'est plus envisagée. En revanche, la fréquence à la demi-heure est prévue pour 2020.

Mme M. Verly: Le plan directeur révèle que la gare de Cossonay-Penthalaz va être réaménagée. Pour Vufflens, le plan ne fait aucune mention, or la gare n'est plus adaptée, notamment en matière d'accès et de sécurité pour les piétons. Ne peut-on pas inclure cela dans le programme?

Mme I. Rossel, Syndique: Des aménagements sont prévus dans le programme des CFF, à l'horizon... 2030. La planification n'est pas du ressort régional mais de celle des CFF.

M. S. Fabre: A l'exception du domaine touchant au scolaire, il est difficile pour le Conseil communal d'évaluer l'enjeu de ce plan directeur régional pour la commune et donc, de se prononcer.

Mme I. Rossel, Syndique: Le plan Directeur Régional se veut le plus souple possible, il découle toutefois du PDCN et de la LAT. Dans ce PDR issu de la 3<sup>ème</sup> révision du PDCN, nous avons obtenu un pot commun des SDA pour la région, et quelques éléments de plus; nous voulions anticiper, car le Plan Directeur Cantonal 4<sup>ème</sup> révision, actuellement en cours de révision, est très contraignant. Le Gros-de-Vaud est la première région à avoir terminé son Plan Régional et le canton l'a accepté. Avec l'introduction des nouvelles lois (comme par exemple la LAT), ce sera beaucoup plus stricte après l'entrée en vigueur du nouveau Plan Directeur Cantonal.

### **Adoption du préavis**

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu le préavis municipal 1/2016 adopté en séance de municipalité du 11 janvier 2016**

**Oùï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**(à l'unanimité des membres présents, moins 4 abstentions)**

**1. d'accepter le Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud**

**6. Réponse de la Municipalité au postulat René Parrat du 18 décembre 2015: "Zone d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?"**

**Réponse de la Municipalité:**

La réponse de la Municipalité concernant le postulat René Parrat du 18 décembre 2015: "Zone d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?" est lue par M. O. Berthoud, Conseiller municipal. Elle a été régulièrement déposée et figure dans le registre ad hoc.



### **Rapport de la commission:**

La commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité et formée par M. Joseph Vanderweckene (Président), Mme Stéphanie Goldstein, MM Jean-Marc Lüscher, René Parrat et Patrick Vigouret (membres) a déposé son rapport dans les délais et a été transmis par courriel à tous les conseillers. Il est lu par le président de la commission, M. Joseph Vanderweckene et figure en annexe du procès-verbal. (2)

### **Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

### **Adoption de la réponse de la Municipalité:**

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu la réponse de la Municipalité au postulat René Parrat, adopté en séance de municipalité du 18 janvier 2016**

**Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**(à l'unanimité des membres présents)**

**1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat René Parrat du 18 décembre 2015**

**2. d'accepter le rapport de la commission chargée de son étude et qui précise dans ses conclusions la proposition de décision suivante: "de prendre acte que la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales".**

### **7. Divers et propositions individuelles**

Plusieurs Conseillers,-ères ont encore souhaité s'exprimer:

M. F. Passeraub: La RC 176 va être 'déclassée'. Comment le viaduc sera-t-il réalisé? Est-il plus haut que prévu sur le plan initial?

M. E. Maeder, Conseiller municipal: Celui-ci est de 1,5 m à 2 m. plus haut que prévu sur le plan. Il sera rabaissé pour être conforme au plan.

M. S. Goldstein: Au bas de l'Arzillier en direction de la gare, le chemin manque d'éclairage sur une centaine de mètres. N'est-il pas possible d'y remédier?

M. E. Maeder, Conseiller municipal: Il est prévu de remplacer les luminaires existants par des modèles plus performants et à plus grande portée. Les travaux sont prévus pour ce printemps. Toutefois, il n'est pas possible d'ajouter des luminaires supplémentaires, conformément au PAC Venoge.

M. P. Vigouret: Effectivement, le pont de la gare est dans l'obscurité totale.

M. F-A Rougemont: Le sentier du Grillon, en particulier l'escalier près de l'Eglise, n'a pas été nettoyé durant l'hiver. Aucun entretien n'est-il prévu?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal: Nous prenons note et allons y remédier.

M. B. Büttiker: Concernant le service Minibus TL et compte tenu des communications de M. R. Weissbrodt, je souhaite faire la remarque suivante: le temps entre l'arrivée des trains et le départ du

bus est de quelques minutes (souvent 2,3 minutes seulement). Pour des personnes à mobilité réduite, c'est très court. Peut-on signaler cela au chauffeur et le rendre attentif au problème, cas échéant, qu'il vérifie bien qu'il n'y ait plus personne avant de partir?

M. R. Weissbrodt, Conseiller municipal: Selon le plan et sans retard, le temps de changement du train au bus est de 6 minutes. Nous avons déjà souligné et abordé le problème.

#### **Clôture**

La discussion n'étant plus demandée, le Président, Olivier Duperrut clôt la séance 21 h 30, en souhaitant à tous une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21 h 30

#### **Points en suspens**

Les points à traiter prochainement:

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
18.02.16	1/16	Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au Postulat René Parrat du 9 décembre 2015 "Zone d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?" : " la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales"	Municipalité	au plus tard le 31.12.2017

- Annexes:
- 1) Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1-2016.
  - 2) Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat René Parrat

Commune de Vufflens-la-Ville  
Conseil communal

**Préavis No 01/2016  
Plan Directeur Région du Gros-de-Vaud**

Rapport de la commission ad hoc

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Introduction :**

Une commission ad hoc a été nommée afin de rédiger le présent rapport à votre attention, relatif au préavis 01/2016 « Plan Directeur Région du Gros-de-Vaud ». Celle-ci est composée de Fabienne Le Grand Reymond, Pierre Savoy et Hervé Bandini, Président.

Nous avons pu, en compagnie de la délégation municipale, participer à la grande séance d'information organisée par l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud le lundi 15 juin 2015 à Echallens.

En outre, après réception du préavis nous avons pu rencontrer Madame la Syndique, Ingrid Rossel et Monsieur Olivier Berthoud, Municipal lors d'une séance qui s'est tenue le 21 janvier dernier à la maison de commune. Nous les remercions pour leur disponibilité, leurs explications et les réponses à nos questions.

**Rapport :**

Avant toute chose il convient de rappeler que l'élaboration de ce plan directeur régional, anticipe une obligation cantonale. En effet, le plan directeur cantonal est actuellement en révision et devra être suivi par les régions et communes du canton.

L'anticipation par l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud permet de « prévenir » plutôt que « guérir ». Il faut également relever la participation active de notre commune par le biais de notre Syndique qui aura ainsi pu défendre les intérêts de Vufflens-la-Ville dans les différentes fonctions occupées, jusqu'à la Présidence du comité de pilotage suite au décès du Syndic d'Echallens qui occupait cette fonction.

C'est la loi, et non le Plan Directeur qui définit les règles de développement et de construction dans la région. Ledit Plan n'est par conséquent ni plus souple, mais surtout pas plus contraignant que la loi, il est selon nous capital de le préciser d'emblée. Au même titre l'adoption de ce Plan n'entame en rien l'autonomie communale dans ce domaine.

Il n'y a pas non plus d'effets sur les projets en cours sur le territoire communal (ZI La Plaine, ou les projets privés).

Le but d'un tel document est en fait de proposer une plateforme de communication aux communes de la région qui ont ainsi l'occasion d'harmoniser et coordonner leur développement.

A relever que si aucun inconvénient n'est à craindre pour notre village, nous aurions par contre l'avantage d'être reconnu parmi les villages qui sur la base des critères actuels ne peuvent pas être classés en tant que centre local, mais qui grâce à sa gare CFF (et sans doute aussi aux

efforts et arguments de notre Syndique...) pourrait dans certains cas exceptionnels recourir à la marge d'appréciation par rapport au taux de croissance fixé par le Plan directeur cantonal (détails page 64 du PDR GdV).

Un autre point capital de ce Plan Directeur Régional, d'ores et déjà approuvé par le canton, est la mise en commun des surfaces d'assolement (SDA) dans un pot commun. Sans cette possibilité, chaque commune devrait traiter ces surfaces de manière individuelle avec le Canton, perdant ainsi la vision globale.

A n'en pas douter, en cas de refus du Plan Directeur Régional, le Plan Directeur Cantonal lorsqu'il entrera en vigueur ne permettra plus cette disposition, compliquant très clairement cette thématique capitale pour le développement de tous les projets à venir.

#### **Conclusions :**

La commission tient à remercier les membres de la municipalité pour leur disponibilité et le temps pris pour répondre à ses multiples questions et après discussions, vous propose à l'unanimité, d'accepter le préavis 01/2016 tel qu'il vous est soumis.

Hervé Bandini, Président



Fabienne Le Grand Reymond, Membre



Pierre Savoy, Membre



\* 0102ye 2

# Conseil Communal de Vufflens-la-Ville du

## 18/02/2016

---

### **Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat du Conseiller René Parrat : *Zones d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?***

La Commission composée de M. Joseph Vanderweckene, Président, Mme Stéphanie Goldstein, MM. Jean-Marc Lüscher, René Parrat et Patrick Vigouret s'est réunie les 25 janvier, 1<sup>er</sup> février avec la Municipalité et, enfin, le 2 février pour rédiger son rapport.

#### **Préambule**

La Commission remercie la Municipalité de son rapport et surtout des renseignements complémentaires donnés à l'occasion de la rencontre du 1<sup>er</sup> février.

#### **Portée du rapport de la Municipalité**

D'entrée de cause la Commission a constaté que le rapport consistait, dans son début, à un exposé factuel des engagements de la Municipalité destiné à démontrer que son action principale de gestion était globale.

C'est bien mais ce n'était pas suffisant.

En seconde partie de rapport elle aborde, de manière relativement courte, les réponses aux questions du postulat.

La Commission s'est posé la question si le rapport permettait d'avoir une bonne vision de la stratégie globale d'occupation des deux zones d'utilité publique.

A première vue, cela ne lui a pas paru être le cas.

C'est donc au cours de la séance commune du 1<sup>er</sup> février que beaucoup de réponses ont été abordées plus spécifiquement et plus complètement tant il est vrai qu'un certain nombre de situations découlent de collaborations intercommunales.

#### **La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)**

Les surfaces dont il est question sont affectées et légalisées. La Municipalité confirme qu'elles ne sont pas touchées par les effets de la LAT. On note en particulier que les surfaces d'assolement (SDA) ne concernent pas les biens-fonds pris en compte dans le cadre du postulat.

#### **Plan directeur localisé du Marteley**

En 2000 l'Etat a approuvé ce PDL sur lequel se fonde le développement de la zone de Marteley. Bien naturellement cet acte avait été adopté par notre Conseil communal au préalable.

A sa lecture on constate que les futurs projets évoqués par la Municipalité - dont le Conseil communal en traitera la teneur prochainement - s'inscrivent dans le cadre juridique de cet acte.

# Conseil Communal de Vufflens-la-Ville du

## 18/02/2016

Il est à relever qu'un périmètre indicatif de construction était « posé » au travers de la Route de Marteley dans lequel aurait pu s'inscrire un ouvrage.

La dite route aurait été close à son entrée côté Penthaz.

Cette option n'est plus, selon les dires de la Municipalité, d'actualité.

La Municipalité ne possède pas, à ce jour, de plan de principe d'aménagement des surfaces non bâties dans ce secteur.

La même situation prévaut également pour la zone de la Route de Bovon.

### Collaboration intercommunale dans le domaine scolaire

Notre commune est partie à une association intercommunale (anciennement ASICOPE). Elle est représentée valablement tant par des délégués municipaux que par des membres du Conseil communal. La Syndique assumant de surcroît la présidence .

Chacun sait qu'en cette matière les choix de développement des infrastructures intercommunales ou locales sont conditionnés par un certain nombre de contraintes liées aux intérêts des partenaires (Les communes adhérentes), à leur vision locale ou encore à la collaboration ouverte ou étroite qu'elles entretiennent.

Partant du principe de la séparation des pouvoirs, il est patent que la Municipalité n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de présenter un statut d'organisation suffisamment stable pour que chaque commune partie à la collaboration puisse se fonder une opinion valable sur le devenir des locaux scolaires dans chaque localité.

La Commission relève que la Municipalité s'est engagée à donner des informations circonstanciées lorsque les négociations en cours seront suffisamment avancées.

Notons, toutefois, que l'optique de maintien de localisation des classes dans notre commune est toujours d'actualité.

### Collaboration pour les locaux parascolaires et autres (AJERCO)

La situation est identique que celle décrite ci-dessus car intimement liée à la localisation des locaux scolaires.

### Locaux scolaires de la Route de Bovon

Le bâtiment ancien est valablement entretenu.

Le pavillon scolaire a été expertisé en 2008. Le contrôle « amiante » a été réalisé. Des travaux d'entretien tel par exemple le changement des châssis des fenêtres , lui ont redonné un éclat. La Municipalité procédera à une mise à niveau de l'expertise pour s'assurer de la bonne tenue de l'ouvrage et par conséquent de sa pérennité.

La Commission estime nécessaire que le Conseil soit en possession d'une expertise afin de savoir si un investissement de rénovation important est à prendre en compte dans les choix futurs d'infrastructures scolaires et/ou parascolaires.

# Conseil Communal de Vufflens-la-Ville du

## 18/02/2016

### Circulation et stationnement

#### *Circulation*

Nous relevons, au préalable, que la Commune vient d'être autorisée à créer une zone 30 km/h sur le village ce qui est réjouissant.

Par rapport à ce qui existe, il n'est pas prévu de modification en matière de circulation, tant à la Route de Marteley qu'à la Route de Bovon, hormis les 30 km/h évoqués ci-dessus.

Les accès, de l'avis de la Commission, apparaissent comme suffisants.

Demeure réservé un développement conséquent des surfaces libres en cas de nouvelles constructions dans les deux zones objet du postulat, développement non encore programmable encore en l'état.

Il n'est pas exclu, lors de la mise en exploitation de la nouvelle route cantonale, que le tronçon de route cantonale allant à Penthaz passe au chapitre communal jusqu'à sa jonction avec la nouvelle route (giratoire sur la RC Mex-Penthaz). C'est peut-être le prix de notre tranquillité!

#### *Stationnement*

En ce qui concerne, le stationnement, la zone de Bovon est sous dotée. Ceci ne peut être amélioré qu'en cas de nouvel ouvrage sur cette ZUP.

Le stationnement à Marteley doit être complété pour s'approcher des normes VSS afin de satisfaire non seulement les besoins actuels mais encore ceux à venir.

La Municipalité répondra à cette question dans le cadre des projets qu'elle soumettra prochainement à la décision du Conseil communal.

### Incidences des projets futurs sur l'aménagement

Les ébauches d'intention présentées par la Municipalité montrent que le développement de la zone de Marteley n'est pas sensiblement préterité par ces ambitions.

#### *Position de la Commission sur les projets de tea-room et de tennis*

Pour avoir une bonne vue d'ensemble la Commission a été spontanément documentée par la Municipalité sur ces projets.

Cette dernière a donné les grandes lignes de ses réflexions ce qui a permis à la Commission de comprendre le fondement des propositions.

La Commission a pris acte des intentions émises et des commentaires estimant qu'il n'était pas son rôle de prendre position tant il vrai que seule une commission « ad hoc » le pourra sur la base d'un préavis municipal bien documenté c-à-d reflétant les enjeux économiques, associatifs et d'intérêt général.

# Conseil Communal de Vufflens-la-Ville du

## 18/02/2016

En l'état rien n'indique que ces projets, au sens d'un aménagement rationnel, mettraient en péril le développement futur des zones d'utilité publique.

Notamment le droit de superficie concédé ne devrait, selon les explications données par la Municipalité, causer un obstacle à ce développement.

### ***Vue globale plus affinée***

La Municipalité est consciente que ses réponses sont fragmentaires et partielles, ceci pour deux raisons :

La première ce sont les inconnues des collaborations intercommunales: pas de réponses précises à ce jour et des scénarii non encore pris en considération.

La seconde parce que c'est la première fois que l'on pense global et en ce sens la Municipalité veut d'ici fin 2017 présenter au Conseil communal une vision globale des sujets d'intérêts.

La Commission soutient donc cette perspective et prend acte de l'engagement de la Municipalité.

Cet engagement devra sans doute être confirmé par la nouvelle Municipalité.

### **Réponses aux questions du Postulat**

Question 1:

La réponse municipale a été complétée verbalement et rapportée ci-dessus.

Question 2 :

Il ne peut y avoir d'équipements parascolaires à Marteley que si le pavillon scolaire actuel n'était plus fiable ou si des locaux scolaires plus importants devaient être érigés. Pour rappel: l'association intercommunale est la partie dirigeante de l'opération ....

Question 3 :

En l'état non car trop onéreux et ne pouvant être supporté par notre plafond d'endettement

Question 4:

La réponse municipale est cohérente face aux incertitudes dont elle a fait état.

Question 5:

Sans réponse quant aux locaux scolaires et parascolaires il est prématuré de pouvoir poser sur papier des intentions précises et fiables.

### **Conclusions**

La Commission a oui avec intérêt les réponses de la Municipalité. Elle a compris qu'une vision globale, non communiquée mais appartenant aux débats de l'autorité exécutive, était présente.

Elle n'a pas pris position sur les projets à venir. Elle estime que leur intérêt doit être valablement confronté à l'intérêt général pour ce qui est de l'aspect économique et à l'intérêt associatif pour ce qui est de l'aspect sportif.



# Conseil Communal de Vufflens-la-Ville du 18/02/2016

En l'état, les sujets qui seront évoqués plus tard ne semblent pas contrarier le développement des deux zones sous revue.

Enfin, la Commission a pris acte de l'engagement de la Municipalité de présenter d'ici fin 2017 une vision globale de la gestion prospective des deux zones évoquées.

## Proposition de décision

Fondées sur le rapport de la Municipalité et compte tenu des commentaires, explications et précisions, la Commission propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal décide:

- D'approuver le rapport de la Municipalité sur le postulat René Parrat du 18.12.2015 ;
- De prendre acte que la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales.

Vufflens-la-Ville, le 3 février 2016



Stéphanie Goldstein



Jean-Marc Lüscher



René Parrat



Patrick Vigouret



Joseph Vanderweckene

